



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

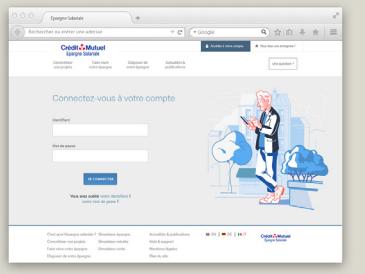
CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Ce motif concerne :

- La cessation du contrat de travail du titulaire du compte.
- La fin d'un mandat social.
- La fin d'exercice d'une activité non salariée : profession libérale, commerçant, artisan, indépendant.

La date d'événement est la date du dernier jour travaillé ou de radiation. Vous pouvez présenter votre demande de déblocage à tout moment sans limite de temps.

Le fait générateur invoqué ne peut faire l'objet que d'une seule demande à l'exclusion du cas précisé sur la page suivante. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

ÉVÈNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Une mutation professionnelle, qu'elle soit géographique ou au sein d'un même groupe, dès lors qu'elle n'entraîne pas une rupture du contrat de travail.
- Liquidation judiciaire ou redressement fiscal (qui n'est pas une cessation d'activité)
- Congés de conversion, de reclassement, maternité ou d'adoption, parental, sabbatique

EN BREF

FAIT GÉNÉRATEUR

Cessation du contrat de travail ou du mandat social ou de toute autre activité professionnelle non-salariée

PLANS CONCERNÉS

PEE (PEI, PEG)
CCB

DÉLAI

Aucun



Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail, Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé). Crédit Mutuel Epargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

FIN DE CONTRAT



Bon à savoir

1. Le certificat de travail ou de fin de mission, ou l'attestation de votre ancien employeur doit être édité sur papier à en-tête de l'entreprise et doit comporter les éléments suivants:

- Les nom et prénom du salarié,
- Les dates d'entrée et de sortie de l'entreprise,
- La nature de l'emploi, la raison sociale et l'adresse de l'entreprise,
- La signature lisible de l'employeur, la date et le lieu

Tout autre justificatif n'est pas recevable

2. Votre prime de participation et d'intéressement ont été versées après votre date d'évènement, vous avez toujours la possibilité de demander un complément de déblocage*.

Pour cela, il faut nous adresser **par courrier uniquement**:

- Votre demande **datée et signée** nous précisant que vous souhaitez faire un complément de déblocage de **l'intégralité de votre épargne** (Nous indiquer vos nom, prénom, identifiant ou numéro de sécurité sociale)
- La copie de votre carte d'identité recto-verso **ou** passeport (les 2 feuillets) **ou** permis de conduire nouveau format carte en cours de validité.

*Ce complément de déblocage est possible uniquement si un déblocage total des avoirs a été demandé initialement.

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

CESSATION DU CONTRAT DE TRAVAIL OU MANDAT SOCIAL OU RADIATION

 Pièce d'identité recto verso en cours de validité

OU

 Permis de conduire recto verso (nouveau format)

OU

 Passeport signé en cours de validité



SI VOUS ÊTES MANDATAIRE SOCIAL

 Procès-verbal de l'Assemblée décisionnaire de révocation ou de non renouvellement du mandat

SI VOUS ÊTES ENTREPRENEUR INDIVIDUEL (COMMERÇANT, ARTISAN, PROFESSION LIBÉRALE, ACTIVITÉ AGRICOLE)

 Attestation de radiation délivrée par l'URSSAFF ou autres organismes de cotisation

OU

 Extrait K-Bis de l'entreprise indiquant la radiation de l'entreprise

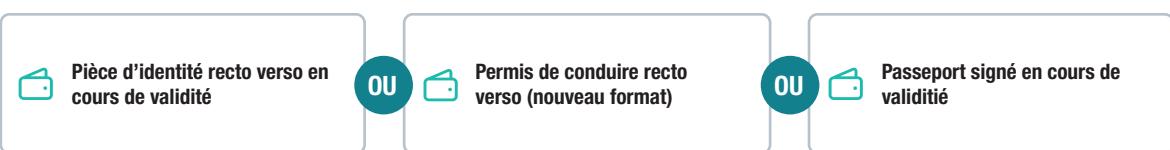
CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

CESSATION OU VENTE DE L'ENTREPRISE



SI VOUS ÊTES MANDATAIRE SOCIAL / ENTREPRENEUR INDIVIDUEL (COMMERÇANT, ARTISAN, PROFESSION LIBÉRALE, ACTIVITÉ AGRICOLE)

